

Lundi 15 septembre 2025
Communiqué de presse

Gorges de l'Hérault – Saint-Guilhem-le-Désert Le label Grand Site de France renouvelé pour 8 ans

Les trois communautés de communes gestionnaires se félicitent du renouvellement pour 8 ans du label Grand Site de France par la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, par décision du 22 août dernier.

Depuis sa première labellisation en 2010, le Grand Site de France Gorges de l'Hérault – Saint-Guilhem-le-Désert, joyau naturel et historique du département de l'Hérault, entre Ganges et Gignac, a su concilier préservation de paysages remarquables, gestion durable et accueil des visiteurs.

A sa deuxième labellisation en 2018, le Grand Site de France s'était étendu de 5 à 10 communes réparties sur les territoires de trois intercommunalités. Les communautés de communes Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises ont ainsi mis en place entre elles une gouvernance partagée du projet.

Avec la nouvelle labellisation qui vient d'être confirmée, le Grand Site de France intègre encore huit nouvelles communes, dont celles de la vallée de la Buèges, et s'étend à des lieux emblématiques, comme la Grotte des Demoiselles à Saint-Bauzille-de-Putois et le centre historique de Saint-Martin-de-Londres. Ce nouveau périmètre apporte plus de cohérence géographique et de continuité écologique.

Un périmètre étendu et un plan d'action affirmé

L'extension du périmètre vise ainsi une gestion encore mieux intégrée de l'ensemble des richesses naturelles et culturelles du territoire, et une meilleure diffusion de la fréquentation. Le renouvellement du label s'accompagne d'ailleurs d'un nouveau programme d'actions 2025-2032 volontaire et responsable décliné autour de quatre grands principes :

1. La préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel, avec une attention particulière portée aux enjeux climatiques.
2. La gestion et la diffusion de la fréquentation afin d'offrir la quiétude aux habitants et à la faune sauvage, et une bonne qualité de visite aux voyageurs et promeneurs.
3. L'optimisation de l'accueil des visiteurs, en favorisant des pratiques de tourisme durable, qui respectent l'environnement tout en apportant une richesse économique et sociale aux villages.
4. La communication et la concertation afin de maintenir associés l'ensemble des acteurs et les habitants tout au long de la démarche.

Pour Jean-François Soto, président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Alain Barbe, président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et Michel Fratissier, président de la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises qui expriment « leur profonde fierté » de ce renouvellement : « *Nous entamons un nouveau chapitre avec des ambitions renouvelées. Nous allons continuer à protéger et à restaurer nos paysages et nos patrimoines, à valoriser nos savoir-faire locaux, et à faire en sorte que les bénéfices de notre action retombent directement sur nos communes et nos habitants. Nous nous projetons vers un avenir où développement durable et bien-être de nos populations ne feront qu'un.* »